

SOCFINASIA
Société Anonyme

Siège Social : 4, avenue Guillaume L-1650 LUXEMBOURG
Registre de Commerce : Luxembourg Section B10534

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au 4 avenue Guillaume, à L- 1650 Luxembourg, **le vendredi 21 novembre 2025 à 10h00** avec l'ordre du jour suivant :

Les actionnaires sont toutefois invités à exercer leurs droits antérieurement à l'Assemblée :

- par un vote exprimé à distance par écrit, ou
- par l'intermédiaire du représentant désigné par la Société, Monsieur Daniel Haas c/o SOCFIN, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Les actionnaires qui participeront ainsi à l'Assemblée, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

ORDRE DU JOUR

1. Constitution d'une réserve spéciale d'impôt sur la fortune 2025.

Les informations et documents relatifs à l'ordre du jour peuvent être consultés sur le site www.socfin.com (sous le chapitre « Investisseurs », rubrique « Socfinasia ») ou obtenus sur demande à info@socfin.com.

IMPORTANT :

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'aura pas pris part au vote ou se sera abstenu.

Chaque détenteur d'une action pourra participer à l'Assemblée Générale, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après :

Modalités de participation

Le droit d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le vote attaché à ses actions, au porteur ou nominatives, seront déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire, le quatorzième jour qui précède l'Assemblée.

Pour pouvoir participer personnellement à l'Assemblée, le détenteur d'actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives doit avoir indiqué à la Société sa volonté de participer à l'Assemblée au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 7 novembre 2025 au plus tard.

L'actionnaire au porteur devra en outre accompagner sa déclaration de participation d'une attestation émanant d'une banque ou d'un teneur de registre prouvant sa qualité d'actionnaire au **7 novembre 2025** (date d'enregistrement).

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer.

Instructions de vote

Les actionnaires peuvent se faire représenter lors de l'Assemblée par toute autre personne physique ou morale. La désignation d'un tel mandataire devra être notifiée par l'actionnaire à la Société par voie postale ou par voie électronique (à l'adresse courriel agm@socfin.com) au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 7 novembre 2025 au plus tard. La procuration dûment remplie et signée doit être parvenue au siège social pour cette même date. Celle-ci sera en outre accompagnée, dans le cas d'actions au porteur, de l'attestation établie à la date d'enregistrement telle que prévue ci-avant.

Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.socfin.com ou sur demande au secrétariat de Socfinasia (tél. +352 / 44.28.77).

Modifications de l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital social de Socfinasia ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et de déposer des projets de résolution.

Cette demande devra être formulée par écrit et adressée par voie postale à Socfinasia, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg ou par voie électronique (agm@socfin.com) et lui parvenir au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'Assemblée Générale, soit le 30 octobre 2025.

Cette demande devra inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle Socfinasia peut transmettre l'accusé de réception de cette demande dans les quarante-huit heures.

Socfinasia publiera alors un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, soit le 6 novembre 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION